

HT/MM.

MINISTÈRE DE  
L'ÉDUCATION NATIONALE.

DIRECTION ~~GÉNÉRALE~~  
DE L'ARCHITECTURE.

DIRECTION  
DES MONUMENTS HISTORIQUES.

Bureau des Travaux  
et Classements

- :-

DAUBEUF LA CAMPAGNE  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

D. R. A. G.  
Affaires Générales  
18. OCT 1991  
HAUTE-NORMANDIE

ARRÊTÉ.

LE MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE,

Vu la loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques et  
notamment l'article 2, modifié et complété par la loi du 23 juillet 1927;

La Commission des monuments historiques entendue;

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER.

~~La grange d'inière sise à DAUBOEUF-LA-CAMPAGNE~~  
~~(Eure),~~

appartenant à

est inscrit sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques.

ART. 2.

Le présent arrêté sera notifié au préfet du département, pour les  
archives de la préfecture, au maire de la commune de ~~DAUBOEUF-LA-~~  
~~CAMPAGNE~~ et ~~propriétaire~~

qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Paris, le 12 OCTO 1948

Par délégation  
le Directeur de l'Architecture :

T. S. V. P.

R. PERCHE

77-010-J. M. 004699. [10715]

